



PRÉFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMÉNAGEMENT

Bureau de l'Aménagement du
Territoire et des Installations Classées

Affaire suivie par :
Pascale SASSANO
☎ : 02.47.33.12.43
Fax direction : 02.47.64.76.69
Mél : pascale.sassano@indre-et-
loire.gouv.fr

Réf. : DCTA3ic2/Autorisation/arrêté/
Leseve TDRA/Parçay Meslay 2

ARRETE

modifiant l'arrêté complémentaire n° 19043 du 28 juillet 2011 modifiant la situation administrative de la société LESEVE TDRA située à PARCAY MESLAY

N° 19043 bis

(référence à rappeler)

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

- VU** le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L.513-1 et R.512-31 ;
- VU** la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 15174 du 11 janvier 1999 autorisant la société LESEVE TDRA à exploiter une unité de traitement de véhicules hors d'usage ;
- VU** l'arrêté préfectoral complémentaire n° 17901 du 22 mai 2006 portant agrément de la société LESEVE TDRA pour l'exploitation d'installations de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage ;
- VU** l'arrêté complémentaire n° 19043 du 28 juillet 2011 modifiant la situation administrative de la société LESEVE TDRA située à Parçay-Meslay ;

CONSIDERANT que l'arrêté complémentaire n° 19043 du 28 juillet 2011 susvisé comporte une erreur en son article 2 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 19043 du 28 juillet 2011 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement visée à*

l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1999 susvisé est supprimée et remplacée par le tableau suivant :

Rubrique	A DC D	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume autorisé
2712	A	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage	Installation de stockage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage, la surface étant supérieure à 50 m ²	S = 20 000 m ² 3500 VHU/an (2100 t/an)

»

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° 19043 du 28 juillet 2011 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Maire de Parçay-Meslay et Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 17 avril 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

S I G N É

Christian POUGET